



À l'appel du Compop, les résident-e-s ont occupé l'espace, rue Saint-Augustin.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PATRO

Plus d'une cinquantaine de résident-e-s du quartier et leurs alli-e-s se sont rassemblé-e-s, le 5 octobre au coin des rues Saint-Jean et Saint-Augustin, à l'appel du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop). [...]

PAGE 6

**ÉQUIMOBILITÉ :  
DES TARIFS PLUS  
ACCESSIBLES POUR LE RTC**

PAGE 4

**PROJET DE LOI 15 :  
UN PROJET DE RÉFORME DE LA SANTÉ  
POUR LE PRIVÉ**

PAGE 8

**INAUGURATION  
DU PARC MARC-BOUTIN**

PAGE 2



**LE CRAC  
ALIMENTS SAINS  
LA CAROTTE JOYEUSE**

690, rue St-Jean  
Québec (Québec) G1R 1P8  
Tél: 418-647-6881  
Fax: 418-647-3953  
Courriel: info@lecrac.com



Deviens membre du Compop !  
En ligne : [www.compop.net](http://www.compop.net)  
En personne : 780, Sainte-Clotilde  
\$5 par année

**LE COMITÉ POPULAIRE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :**  
Des actions concrètes pour défendre nos intérêts et nos droits !



## INAUGURATION DU PARC MARC-BOUTIN

Par Vincent Baillargeon

Journal de quartier publié à 5 500 exemplaires, quatre ou cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles sont des espaces de parole pour les auteur·rice·s, et sont portés par un souci d'inclusivité. Diverses techniques d'écriture inclusive y sont valorisées.

**Écrivez-nous, passez nous voir!**

### Comité de rédaction pour ce numéro

Fabien Abitbol, Marie-Ève Duchesne, Pascaline Lamare, Agathe Légaré, Andrée O'Neill, Gabrielle Verret

### Ont aussi contribué

Vincent Baillargeon, Valentin Pages, Anthony Cadoret, Hélène de Saint-Jambe.

### Mots croisés

Agathe Légaré

### Graphisme

Anne-Christine Guy

### Correction

Catherine Duchesneau

### Photographie

Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

### Publicité

Marie-Ève Duchesne (418 522-0454)

### Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9  
418 522-0454  
www.compop.net  
comite.populaire@videotron.ca

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : [compop.net/polinfo](http://compop.net/polinfo).

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.



Photo : Pascaline Lamare

Une foule rassemblée pour inaugurer ce parc portant aujourd'hui fièrement le nom de Marc Boutin.

Le 28 septembre dernier a eu lieu l'inauguration officielle du parc Marc-Boutin. Même si le panneau officiel est déjà en place depuis quelques mois, il semblait important pour le Comité populaire ainsi que pour les proches de Marc de souligner l'événement de façon collective et festive.

C'est sous forme de 4 à 6 que quelques dizaines de personnes se sont donné rendez-vous dans le parc pour rendre hommage à cet artiste, architecte, géographe, journaliste, militant urbain et citoyen du quartier Saint-Jean-Baptiste. Les prises de parole de Gilles Simard, de Marie-Ève Duchesne ainsi que de Mélissa Coulombe-Leduc ont su nous rappeler l'importance que Marc a eu dans les luttes populaires des dernières décennies.

C'est d'ailleurs dans des termes rassembleurs et historiques que s'est exprimée Mme Duchesne au nom du Comité populaire : « Merci Marc. Mille fois merci. Tu auras su marquer l'histoire du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. Et ce qu'il y a de bien avec l'histoire collective d'un groupe populaire, c'est qu'elle ne se termine pas avec nous. Elle se transforme au fil du temps, à partir des racines qui assurent une base solide, un fil conducteur. Et ça, des racines, tu en auras planté plus d'une. »

Les festivités se sont poursuivies avec un *toast* en souvenir de Marc et de l'héritage social et politique qu'il a laissé aux militants et militantes des quartiers centraux de la Ville de Québec. C'est dans cet esprit qu'un panneau commémoratif expliquant qui était Marc Boutin a été installé sur les lieux pour que les personnes fréquentant le parc puissent en apprendre davantage.

Glissade, plaisir et anecdotes ont agrémenté le reste de cette soirée qui s'est voulue un moment de commémoration, mais aussi un moment d'espoir tourné vers l'avenir.

Anne-Renée Durocher et Jean-Philippe Courtemanche

## L'inter Marché Saint-Jean

Ouvert tous les jours, de 8 h à 21 h

418-522-4889  
850, rue Saint-Jean



## TRANSIT SUR LA RUE D'AIGUILLON : C'EST LE TEMPS DE SE MOBILISER

Anthony Cadoret, résident de la rue d'Aiguillon et élu au conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Le bruit, la pollution, la conduite dangereuse, les problèmes de transit sur la rue d'Aiguillon sont bien connus des résident-e-s depuis de nombreuses années. Avec l'arrivée du tramway et la mobilisation nationale pour la sécurité routière autour des écoles, nous avons une opportunité sans précédent de se mobiliser pour réduire le transit sur la rue d'Aiguillon.



Photo : Anthony Cadoret

Corridor scolaire sur D'Aiguillon menant à l'école primaire Saint-Jean-Baptiste.

Les futurs aménagements liés au tramway, dont la rue partagée sur René-Lévesque changeront significativement la circulation en Haute-Ville. Selon l'analyse d'impact sur les déplacements publiée par la Ville de Québec en 2021, la rue partagée amènera une réduction de 10 000 véhicules par jour sur René-Lévesque et un risque d'accroissement de la circulation de transit dans les rues résidentielles parallèles au boulevard René-Lévesque. La rue d'Aiguillon étant déjà utilisée comme une alternative de transit à René-Lévesque, ce problème pourrait être gravement accentué.

### Un momentum pour la sécurité routière près des écoles

Le mouvement Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire a été créé après qu'une fillette ait été tuée par un véhicule l'an dernier à Montréal alors qu'elle se dirigeait vers son école. Il rassemble désormais des parents de partout au Québec et a déjà fait bouger le gouvernement du Québec. En août, la ministre Guilbault a annoncé son plan d'action en sécurité routière prévoyant 180 millions d'investissements sur cinq ans, ainsi qu'une série de mesures réglementaires visant particulièrement les zones scolaires.

La sécurité routière près des écoles est aussi à l'agenda au palier municipal avec le nouveau programme de rues-écoles. L'école Saint-Jean-Baptiste, déjà mobilisée depuis de nombreuses années, revendique désormais de faire partie de ce programme de la Ville de Québec, même si pour l'instant certains critères l'en excluent (par exemple, elle n'est pas sur une « rue à faible débit » et il n'y a pas « absence d'un trajet d'autobus dans la rue »).

### Mobilisation passée

Dans les années 2000, la mobilisation Action d'Aiguillon, organisée par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, a soulevé l'enjeu du transit sur la rue et présenté des propositions d'aménagements intéressantes pour améliorer la situation. Forte de pétitions rassemblant presque tous les résident-e-s de la rue et d'une manifestation de 250 personnes, ce mouvement a réussi à amener le problème de transit sur la place publique.

Ceci dit, bien que les acteur-ric-e-s de la mobilisation aient eu un peu d'espoir à certains moments, iels se sont toutefois frappés à une administration municipale rigide et à l'époque encore loin de se soucier de la mobilité durable. Cette situation a bien évolué depuis, autant au niveau de l'administration municipale qu'auprès de la population en général.

### C'est le temps de se mobiliser

Au fil des années, le conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste s'est engagé auprès des citoyen-ne-s pour la sécurité routière sur d'Aiguillon. Constatant l'opportunité qu'amènent le tramway et le mouvement pour la sécurité routière au Québec, avec l'équipe présentement élue, nous avons demandé des actions rapides pour diminuer le transit et demander de trouver des solutions à long terme pour l'éliminer.

Le contexte actuel est particulièrement propice à la mise en place de solutions pour éliminer le transit sur la rue d'Aiguillon, j'invite la population à se mobiliser.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : FAITES-VOUS AIDER

Par Fabien Abitbol



A l'occasion d'une soirée de l'Upop en juin 2018, nous avons pu apprendre que les députés fédéraux dans les grandes villes du Canada sont particulièrement sollicités pour des questions relatives à l'immigration et la citoyenneté, puis à la pension de vieillesse. Pour ma part, j'avais comme un « abonnement immigration » chez Jean-Yves Duclos. Les autres sollicitations sont très rares. Toutefois, on peut toujours se buter à un problème administratif et le réflexe à prendre quand on ne sait plus quoi faire, c'est de communiquer avec le bureau de l'élu, à condition de bien viser le bon pallier de gouvernement.

J'ai voulu au printemps faire admettre par le Service de transport adapté de la Capitale (STAC) que le port de la ceinture de sécurité m'indispose, surtout depuis mes chirurgies de l'hiver 2021. Ma docteure m'a fait une attestation médicale. J'ai transmis une copie de l'attestation au STAC, qui m'a répondu n'accepter que les attestations émises par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Or, depuis la Covid, il n'est pas évident de pousser la porte d'un bureau de la SAAQ. Par internet, il faut un numéro de dossier. Mais comme mes problèmes de santé m'interdisent de conduire au Québec, je n'ai pas de permis, donc pas de dossier. Comment obtenir un papier émis par un organisme provincial qui ne vous connaît pas? En frappant à l'échelon provincial.

Auparavant, j'avais posé ma question dans deux gros groupes Facebook, non pas en espérant tomber sur un cas similaire au mien, mais en espérant qu'un ou une fonctionnaire allait me faire signe. C'est finalement Élisabelle Nadeau qui a vu mon message et qui m'a demandé d'écrire au bureau d'Étienne Grandmont. Elle a pris le temps de se renseigner, j'ai pris le temps de me faire hospitaliser. Puis quand elle avait tout préparé, je n'étais pas très en forme pour descendre dans Saint-Roch. Comme j'y descendais un jour de juillet pour aller demander un service à une adjointe de Jean-Yves Duclos, Audrey Santerre-Crête (elle aussi de l'équipe Grandmont) est venue me voir. Elle a fait une copie de ma carte RAMQ, m'a fait signer une procuration, et le tour était joué. Ne voyant rien venir au bout d'un mois, je suis allé aux nouvelles : le courrier édité le 26 juillet (moins d'une semaine après ma procuration) ne m'était jamais parvenu. À la demande d'Élisabelle, la SAAQ m'a réédité le document de juillet et désormais toutes les conductrices et tous les conducteurs du STAC savent qu'il ne faut pas m'attacher comme un jambon, mais faire le strict minimum.

Je ne vais pas dire que ce service est « gratuit », car rien n'est gratuit dans la vie. Mais les personnes qui travaillent pour les élus sont les plus à même de vous expliquer quoi faire, de vous orienter vers une ressource ou de faire une démarche à votre place. Et ces personnes sont payées par les contribuables. Nous avons le réflexe 811 en santé, ou le réflexe pharmacie. C'est exactement pareil : il ne faut pas avoir honte ou peur de demander.

Si vous souhaitez contacter le bureau du député de Taschereau, vous pouvez le faire en appelant au 418 646-6090 ou en écrivant à Etienne.Grandmont.TASC@assnat.qc.ca. Et ajouter : Pour contacter le député fédéral de Québec, Jean-Yves Duclos, voici l'adresse

## UN GMF PLUS FONCTIONNEL SUR LA COLLINE

Par Fabien Abitbol

Si vous dépendez du Groupe de médecine familiale (GMF-U) de la Haute-Ville, il va falloir réviser vos habitudes. Depuis le début du mois d'octobre, après quelques jours de fermeture, le GMF-U est parti du chemin Sainte-Foy pour rejoindre les bureaux de Place Québec. Toutefois, le CLSC reste au 55, chemin Sainte-Foy.



Nouveau logo et nouvel emplacement pour le GMF-U de la Haute-Ville.

Ce déménagement, dont la raison avait fuité avant que des affiches ne soient apposées sur le chemin Sainte-Foy au printemps 2023, était fort attendu par les médecins. En effet, il ne s'agit pas d'un simple déménagement, mais d'un affranchissement de la tutelle du CIUSSS-CN. Sur les cinq GMF-U de Québec, celui de la Haute-Ville n'est pas le premier à sauter le pas : le Dr Martin Lalinec-Michaud nous a expliqué que Maizerets en a fait de même il y a deux ans, puis Quatre-Bourgeois, et que Laurier s'apprête aussi à devenir autonome.

Dix-huit médecins de famille ont débuté l'aventure au début d'octobre. Ils (elles, surtout) ont été suivi-e-s par cinq infirmières, qui restent des employées du CIUSSS. Dans l'équipe se trouvent au moment d'écrire ces lignes une secrétaire, une travailleuse sociale et une psychologue. Le GMF conserve son U, donc continue sa vocation de former de nouveaux médecins.

Par rapport à la superficie cumulée des divers étages de l'ancien GMF, l'unique étage de Place Québec occupé par le nouveau GMF-U de la Haute-Ville aura une superficie de onze à douze mille pieds carrés, selon le Dr Lalinec-Michaud, contre environ dix mille dans la totalité des anciens locaux. Petit bonus : quatre ascenseurs pour se rendre au 6e étage alors qu'il n'y en avait qu'un dans les locaux du chemin Sainte-Foy : le risque de panne est donc réduit.

Autre avantage, parce que les patient-e-s de la Haute-Ville sont loin de représenter l'essentiel de la patientèle (hélas), il y a bien plus de places de stationnement au sous-sol de la rue Saint-Joachim qu'à l'emplacement de l'ancien cinéma Le Bijou, à l'angle de Salaberry et Sainte-Foy.

### En pratique

L'adresse civique du GMF-U est le 900, boulevard René-Lévesque, 6e étage.

Le numéro de téléphone est inchangé : appeler le 418 682-7594, option SANS rendez-vous entre 8h et 20h si vous êtes un patient inscrit.

Les patient-e-s inscrit-e-s peuvent aussi prendre un rendez-vous par internet au RVSQ.

Les adresses courriel pourraient changer dans le temps. Si vous utilisez ce mode de communication, pensez à vous renseigner.

L'accès à pied peut se faire soit par le 900, René-Lévesque, soit par la rue Saint-Joachim.

Pour les usagers en fauteuil roulant et sans accompagnateur, il est préférable de prendre René-Lévesque.

Avec les travaux préparatoires au tramway, puis même avec le tramway, il est sans doute mieux en bus de descendre sur Honoré-Mercier et prendre la rue Saint-Joachim. Si vous êtes piéton-ne (ou usager-ère du RTC) et que les portes de Place Québec sont barrées, vous pouvez entrer par le stationnement face à la rue Saint-Augustin. Cette entrée évite aussi l'éventuelle mauvaise surprise d'un escalier roulant immobile.

Si vous êtes automobiliste, prenez de préférence l'entrée de stationnement marquée «900 René-Lévesque» dans la rue Saint-Joachim.

Voici les quelques renseignements pratiques que nous avons pu rassembler alors que le GMF-U était encore bien trop en travaux pour prendre une photo sans poussière. Le marquage sur les murs comme au sol n'était pas encore prêt non plus. C'est pourquoi nous avons demandé une illustration au GMF... avec le nouveau logo.

En discutant avec le Dr Lalinec-Michaud, il a été possible de confirmer un sentiment que j'avais depuis bientôt cinq ans que j'ai ma docteure au GMF-U Haute-Ville, à savoir que les médecins sont jeunes : seul-e-s deux (dont Martin Lalinec-Michaud) sont proches de la retraite. En clair, la fermeture pour cause d'âge vécue par des patient-e-s de l'avenue Cartier ne risque pas de se produire de sitôt à Place Québec.

## ÉQUIMOBILITÉ : DES TARIFS PLUS ACCESSIBLES POUR LE RTC

Par Fabien Abitbol

Lancé au printemps, le tarif ÉquiMobilité du Réseau de transport de la Capitale (RTC) vise à faciliter l'accès au transport en commun pour les personnes à faible revenu, en leur offrant un rabais de 33 % sur le tarif régulier du laissez-passer mensuel et sur les billets. À titre d'exemple, un trajet pour un adulte coûte 3,40 \$ depuis juillet 2023, mais 2,25 \$ avec la carte ÉquiMobilité. Cela fait un tarif bien plus avantageux que les 20 passages (désormais à 61 \$) que le RTC a mis sur le marché avec la généralisation du télétravail régulier ou occasionnel.

Le programme ÉquiMobilité sert, au moment d'écrire ces lignes, 1 265 client-e-s « régulier-ère-s » et 3 557 client-e-s du Service de transport adapté de la Capitale (STAC). Or, il est très peu logique que les bénéficiaires sans handicap ou limitation soient trois fois moins nombreux que les usagers du STAC à profiter de ce tarif. Probablement y a-t-il eu un manque de communication ou promotion au-delà de l'annonce, puisque par exemple le service à Vélo a battu toutes les espérances.

Il est donc normal de revenir sur le sujet.



Si vous êtes un usager du STAC, allez au bureau d'information du RTC sur la rue Saint-Joachim avec votre carte STAC. Même pas besoin de faire une photo, elle sera faite sur place et vous pourrez même sourire. Une carte valide à la fois pour le STAC et le RTC (Opus) vous sera délivrée immédiatement. Vous pourrez la charger jusqu'à deux fois 12 trajets si vous prenez occasionnellement le bus (il y a désormais une mention pour la présence gratuite d'un-e accompagnant-e). Les billets cartonnés sont désormais au même prix, peu importe votre âge.

Si vous êtes une personne valide, il faut résider à Québec et être sous le seuil de faible revenu, qui est établi à 29 380 \$ pour une personne seule, 36 576 \$ pour deux personnes, et jusqu'à 77 751 \$ pour sept personnes et plus). Vous pouvez faire votre demande par voie postale ou vous déplacer. Seuls deux bureaux d'arrondissement vous reçoivent pour examiner vos pièces justificatives : celui de La Cité-Limoilou (désormais sur la rue du Pont) et celui de Sainte-Foy, assez facile d'accès depuis la Haute-Ville.

« ÉquiMobilité constitue le point de départ d'une démarche prometteuse visant à accroître l'accès au transport en commun et à réduire les inégalités sociales. En effet, l'accès à un mode de transport adapté et abordable permet d'accéder plus facilement à des emplois, des établissements scolaires ou de santé, des épiceries ou encore des activités sociales qui répondent à ses besoins et sa capacité de payer », commente Maude Mercier Larouche, conseillère municipale de Saint-Louis-Sillery et élue en charge des transports et de la tarification sociale.

Pour connaître les justificatifs à fournir et le document à remplir, il faut aller sur le site de la Ville à la rubrique ÉquiMobilité :

[www.ville.quebec.qc.ca/equimobilite](http://www.ville.quebec.qc.ca/equimobilite)

## LE 5 À 7 DES VICTOIRES DU COMPOP!

Par Gabrielle Verret



Le 13 septembre dernier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste célébrait avec plusieurs membres son 5 à 7 des victoires. Dans la dernière année, celles-ci ont été nombreuses et c'est grâce à votre mobilisation.

C'est en juin 2016 que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a déposé un projet pour la rue des Zouaves et quatre ans plus tard pour la rue Saint-Gabriel, ce qui a finalement payé ! Après de nombreuses années de luttes, le Compop est fier d'annoncer que le 20 novembre 2022, la Ville de Québec a fait l'annonce que les rues des Zouaves et Saint-Gabriel allaient devenir des rues partagées, encourageant par le fait même plus de sécurité routière, de canopée et de transport actif dans le quartier ! La mobilisation va continuer pour que le faubourg ne soit constitué que de rues partagées.

En ce qui a trait aux services dans le quartier, un deuxième Centre de la petite enfance (CPE) ouvrira ses portes sur la rue Saint-Olivier, offrant par le fait même 80 places de plus en garderie. Une bonne nouvelle pour les résident-e-s du secteur!

Ensuite, l'inauguration du parc Marc-Boutin, qui a eu lieu le 28 septembre dernier, est une autre victoire importante à souligner. En effet, à la suite de démarches de la famille, des ami-e-s et du Compop, le parc Scott a finalement été renommé pour rendre hommage à Marc Boutin, résident du quartier, décédé en 2020, qui s'est longtemps battu sur divers enjeux sociaux, culturels et urbains.

Finalement, l'un des plus grands chevaux de bataille du Compop est le projet entourant l'îlot Saint-Vincent-de-Paul. Il faut absolument souligner l'acquisition du terrain par la Ville de Québec qui fait suite à plusieurs années de lutte menée par les membres du Compop. Il est maintenant temps de continuer à crier haut et fort ce que nous voulons sur ce terrain : du logement social, un parc et un jardin!

Au niveau du financement, le Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste, un groupe sous-financé depuis des années, a vu son financement de Centraide augmenté. Bonne nouvelle pour les luttes à venir et merci à l'organisme!

Finalement, bonne nouvelle pour les membres du Compop, la permanence est maintenant formée de quatre personnes, du jamais vu ! Marie-Ève et Vincent continuent leur travail avec Gabrielle et Valentin, qui ont très hâte de vous rencontrer si ce n'est pas déjà fait.

## À LIRE OU À RELIRE CAPITALISME ET PULSION DE MORT

Par Andrée O'Neill

Détruire et s'autodétruire, c'est la pulsion de mort telle que définie par Freud.

Mais aussi ce que nous sommes arrivés à faire en 2023.

La psychanalyse et l'économie ont-elles des points communs ? Oui, selon les regrettés Gilles Dostaler et Bernard Maris.

Bernard Maris était économiste, journaliste et chroniqueur pour de nombreux médias dont *Charlie Hebdo* (il a péri dans l'attentat du 7 janvier 2015) et Gilles Dostaler, décédé en 2011, était professeur d'économie à l'UQAM et spécialiste de l'histoire de la pensée économique.

Dans *Capitalisme et pulsion de mort* (2009), ces deux auteurs se penchent sur

l'essor du capitalisme à travers la pensée de deux figures marquantes du 19<sup>e</sup> siècle : Sigmund Freud et John Maynard Keynes. Ils se demandent si la psychanalyse et l'économie ont des similitudes en ce qui a trait à l'explication des comportements humains.

Sigmund Freud est le père de la psychanalyse (beaucoup moins en vogue aujourd'hui qu'il y a quelques décennies), et les théories de John Maynard Keynes sont à l'origine de l'intervention accrue de l'État dans la vie des citoyen-ne-s, ce que l'on nomme aussi « État-providence » (ça non plus ce n'est plus très en vogue!) Ce type d'intervention est notamment au fondement du New Deal aux États-Unis, sous le président Roosevelt, dans la foulée de la Grande Dépression des années 1930.

À première vue, beaucoup de choses opposent ces deux penseurs, leurs champs d'étude ne sont pas du tout les mêmes. Mais selon Gilles Dostaler et Bernard Maris, ils abordent des sujets directement liés, comme l'accaparement continu de richesse le besoin mortel de profits.

Gilles Dostaler  
Bernard Maris

# CAPITALISME ET PULSION DE MORT

ALBIN MICHEL

## Le Vestiaire du Faubourg

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie de nombreuses initiatives communautaires comme Le Vestiaire du Faubourg, une friperie située au cœur du quartier Saint-Jean-Baptiste

Du lundi au samedi de 12 h à 16 h

& jeudi de 12 h à 20 h

780 rue Sainte-Claire | 418-522-0454

Deviens membre du Compop !

En ligne : [www.compop.net](http://www.compop.net)  
En personne : 780, Sainte-Claire  
5\$ par année

LE COMITÉ POPULAIRE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :

Le Jardin populaire du Faubourg

## CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PATRO UN FRONT UNI MARQUE LE TERRITOIRE

(La rédaction) Plus d'une cinquantaine de résident-e-s du quartier et leurs allié-e-s se sont rassemblé-e-s, le 5 octobre au coin des rues Saint-Jean et Saint-Augustin, à l'appel du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop). Cette mobilisation avait pour objectif de rappeler les besoins identifiés pour la communauté, ainsi que l'ensemble des luttes citoyennes menées sur les terrains de l'îlot Saint-Vincent de Paul et de l'ancien garage à Jojo. L'action avait lieu en marge d'un atelier de cocréation organisé par la Ville de Québec, le soir même, au Collège O' Sullivan, concernant l'avenir de ces deux terrains.



La ligne du temps des luttes citoyennes liées au patro aura servi de fil conducteur pour l'animation.

Il était important pour le Compop de poursuivre la mobilisation afin de s'assurer que les terrains reviennent à 100 % à la collectivité. Rassemblé-e-s en amont de l'atelier prévu par la Ville, les manifestant-e-s en ont profité pour se remémorer 40 ans de luttes historiques et récolter des appuis aux revendications du Compop en signant leur nom sur des T-shirts. « Plus que jamais et aussi près du but, il ne faut pas relâcher la pression sur la Ville. De notre point de vue, l'attente a assez duré. Seulement dans le quartier, ce sont 400 ménages qui ont des besoins impérieux de logement. Il y a urgence d'agir et on perd du temps! » s'est exclamée Marie-Ève Duchesne, du Compop.

### S'unir pour développer

Le Comité populaire Saint-Jean Baptiste, le groupe de ressources techniques Action-Habitation de Québec, la Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches, La Bouée, ainsi que la firme Lafond Côté Architectes ont profité d'un point de presse pour annoncer qu'un travail commun était bien engagé en vue de proposer, bientôt, un projet répondant à plusieurs besoins de la population du secteur. Sans surprise, le logement social et communautaire ainsi qu'une augmentation des espaces verts sont au cœur du projet travaillé par les groupes.

Des délégations ont également participé à l'atelier organisé par la Ville de Québec. Elles y ont souligné l'importance des besoins et en ont profité pour échanger avec les citoyen-ne-s.

Les groupes présents ont aussi rappelé l'importance du travail de collaboration entre des acteurs et actrices de différents milieux pour définir et élaborer un projet qui créera un milieu de vie à échelle humaine pour toutes et tous.



LE COMITÉ POPULAIRE  
SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :



Plus de 30 ans de lutte pour un  
aménagement citoyen à l'îlot  
Saint-Vincent-de-Paul !

Deviens membre  
du Compop!

En ligne: [compop.net](http://compop.net)  
En personne : 780, rue Sainte-Claire

5\$ par année

## HÔTELLERIE ILLÉGALE DES PÉNALITÉS PLUS SALÉES POUR AIRBNB

Par Marie-Ève Duchesne

Il aura fallu un incendie dans le Vieux-Montréal, en mars 2023, pour obliger le gouvernement de la CAQ à bouger, une fois de plus, dans sa réglementation concernant l'hôtellerie de type Airbnb. Les nouvelles règles du jeu sont entrées en vigueur entre juin et septembre 2023. Petit survol sommaire des principales modifications appliquées.

Depuis l'automne dernier, de nouvelles mesures avaient été mises en place par le gouvernement du Québec. En plus de l'obligation de publier leur numéro d'enregistrement obtenu par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) sur toutes les tribunes où elles souhaitent mettre leur logement en location, les personnes doivent en amont obtenir de la part de la Ville de Québec un avis de conformité\*.



« Touriste » consentant, pour fin d'illustration.

S'ajoute maintenant à cette nouvelle pratique une obligation de la part des plateformes comme Airbnb à ne plus publier les annonces qui ne contiennent pas le numéro d'enregistrement. La responsabilité d'établir la validité du numéro d'enregistrement reçu repose sur la plateformes. Des amendes pouvant aller jusqu'à 10 000\$ peuvent être données aux plateformes qui ne se conformeraient pas. Des amendes allant jusqu'à 50 000\$ sont également possibles si une personne publie une annonce avec un numéro d'enregistrement frauduleux.

Comme la grande majorité de ces nouveaux règlements sont entrés en vigueur depuis le 1er septembre 2023, il est encore tôt pour dire quel sera l'impact réel de ceux-ci. Néanmoins, il demeurera toujours pertinent pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste de surveiller de près cette attaque directe au parc de logements locatifs et au tissu social du quartier.

\* Pour en savoir plus sur la réglementation de base, vous pouvez consulter le site de la Ville de Québec sur l'hébergement collaboratif : [https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/reglements\\_permis/hebergement-touristique-collaboratif.aspx](https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/reglements_permis/hebergement-touristique-collaboratif.aspx)

## META MET EN DANGER LA DÉMOCRATIE

Par Valentin Pages

Tout a débuté lorsque le gouvernement canadien a décidé de faire payer aux géants du web le contenu des médias. Meta a alors décidé de s'opposer à cette décision démocratique en bloquant tout simplement l'accès aux différents médias sur ses réseaux. Les canadien-ne-s n'ont donc plus accès à des contenus journalistiques sur Facebook et Instagram.

### Pourquoi un déni de démocratie?

Si vous avez un peu suivi les actualités autour du sujet, vous savez probablement qu'au départ, l'action de Meta est le refus d'une loi. La multinationale a décidé de sanctionner les médias canadiens à la suite d'une loi fédérale qui lui demandait de payer des droits de diffusion aux médias. Cette loi ne sera en vigueur qu'en décembre 2023. L'accessibilité aux informations est rendue plus complexe, car il faut utiliser différentes plateformes que les réseaux sociaux les plus fréquentés pour s'informer. Il faut rappeler que ces plateformes sont régies par un code déontologique de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. La Fédération favorise notamment la liberté d'expression et encadre les bonnes pratiques journalistiques. L'accès à une pluralité et des informations obtenues suite à de bonnes pratiques journalistiques est donc compromis, car Meta contrôle un peu plus l'information.

Les plus petits médias pourraient aussi souffrir d'une forte baisse d'achalandage, comme les réseaux sociaux sont parfois le principal vecteur de diffusion pour eux. Il y a des risques pour les revenus des médias, puisqu'une baisse d'achalandage résultera en une diminution du nombre de commanditaires prêts à payer pour apparaître dans le journal. « Meta et Alphabet (société mère de Google) accaparent dorénavant 80 % des revenus publicitaires numériques au Canada pendant que les revenus traditionnels des médias disparaissent », précise le communiqué de presse de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec\*.

### Comment résister?

Il paraît difficile et même impossible pour un individu de gagner face aux géants du web. Les militant-e-s que vous êtes vous demandez sûrement quoi faire à notre échelle...

Les médias peuvent encore diffuser des infolettres, abonnez-vous pour les aider et continuer à vous informer. Il existe aussi des alternatives, X (anciennement Twitter) ou des agrégateurs entre autres\*\* qui rassemblent, à un seul endroit, des articles de différents médias, comme une playlist de nouvelles, pour s'informer sur une seule plateforme autre que Facebook.



Le 15 septembre dernier, les médias canadiens ont demandé que rien ne soit partagé sur Facebook et Instagram, symboliquement pour la Journée de la démocratie. Les 23 et 24 août, un boycott complet des réseaux a été demandé de la part du groupe Les AMIS de la radiodiffusion. Suivre ces actions peut aider à soutenir nos médias. Demandez à votre employeur, vos ami-e-s, votre famille et le reste de votre cercle de respecter ces journées, transmettez l'information!

Pour faire diminuer le revenu de Meta au Canada, il est aussi possible d'éviter l'achat d'espaces publicitaires, puisque c'est comme cela que les réseaux sociaux font la plus grande partie de leurs revenus. Encore une fois, faites passer l'information autour de vous, c'est seulement avec la force du nombre qu'une résistance sera viable.

Enfin, une mobilisation serait peut-être pertinente de la part des médias, reste à voir la suite des choses...

\* Pour lire le communiqué complet : <https://www.fpqj.org/fr/prises-de-position/les-journalistes-et-les-professionnels-en-relations-publiques-front-front-commun-face-au-blocage-des-nouvelles-de-meta>

\*\* Certaines alternatives sont des agrégateurs de feed RSS. Pour plus d'informations : <https://blog.hubspot.fr/marketing/agregateur-de-flux>

Boutique en ligne :  
[www.ericochocolatier.com](http://www.ericochocolatier.com)

FAITES-VOUS PLAISIR  
ET  
ESSAYEZ UN DE NOS  
10 SUCCULENTS  
CHOCOLATS  
CHAUDS!

Mmmm!

GRANDE SÉLECTION DE CHOCOLATS FINS

**Erico**  
CHOCOLATERIE CRÉATIVE

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC  
T. 418 524-2122  
[ERICOCOCOLATIER.COM](http://ERICOCOCOLATIER.COM)

## RASSEMBLEMENT POUR DÉNONCER LE NOUVEAU RÈGLEMENT ENCADRANT LES MANIFESTATIONS

Par Marie-Ève Duchesne



Photo: ADDS-QM

Point de presse des groupes communautaires au sujet du nouveau règlement encadrant les manifestations.

Le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12), le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGF-CN), le Comité populaire Saint-Jean Baptiste, la Ligue des droits et libertés (section Québec), le Bureau d'animation et information logement (BAIL), le Comité logement d'aide de Québec Ouest et plusieurs autres groupes communautaires ont dénoncé, le 4 juillet dernier, le projet de nouveau règlement de la Ville de Québec encadrant les manifestations (R.V.Q 2817). Rassemblés pour un point de presse, les groupes ont demandé aux élu-e-s de ne pas procéder à son adoption. Malheureusement, l'adoption a bel et bien eu lieu quelques heures plus tard.

### Quel est ce règlement?

La Ville de Québec est revenue à la charge avec une nouvelle mouture du règlement fort peu différente de celle présentée avant la fin de l'année 2022. Cette dernière avait soulevé l'ire des groupes locaux, notamment en raison des amendes imposées aux organisateur-ice-s et du non-respect des principes mis de l'avant dans un jugement de la Cour d'appel (communément appelé le jugement Bich) ayant invalidé en octobre 2019 l'ancien règlement. Le nouveau règlement maintient l'obligation d'aviser la police pour tout déplacement sur la chaussée de plus de 150 mètres et ajoute la possibilité de sanctionner les organisateur-ice-s avec des amendes pouvant aller de 150 \$ à 1 000 \$ pour une personne physique ou de 1 000 \$ pour une personne morale. Les amendes seront encore plus élevées en cas de récidive.

Vivement dénoncé par les groupes présents, certains ont émis l'hypothèse que des démarches judiciaires pourraient être envisagées en vue d'invalider ce nouveau règlement.

Pour consulter le règlement : <https://urlz.fr/nMup>

**RABAIS ST-JAMBE\***  
15% du mardi au vendredi  
(preuve d'adresse requise)

←

795 St-Olivier  
(coin St-Augustin)

\*Sept. à juin sauf congé des Fêtes/relâches

[www.chatsnous.ca](http://www.chatsnous.ca) ^, ^ 418 647.CHAT (2428)

## PROJET DE LOI 15 : UN PROJET DE RÉFORME DE LA SANTÉ POUR LE PRIVÉ

Par Valentin Pages

Un panel sur le projet de loi 15 (PL15) a été organisé par le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (RÉPACQ 03-12) et le Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (RGFCN) le 12 septembre dernier, pour exposer les problèmes de la future loi. Un événement thématique du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches-CSN (CCQCA-CSN) sur le sujet a aussi eu lieu. Ils sont la source d'informations du présent article.

Au-delà d'une loi, la Coalition Avenir Québec (CAQ) annonce peut-être un projet de société, du moins une tendance que le gouvernement veut prendre, selon Barbara Poirier, présidente du CCQCA-CSN.

Le projet de loi 15 est une réforme du système de santé et services sociaux québécois. Celle-ci développe une vision affairiste de la santé, car elle priorise la privatisation et le profit, comme le mentionne Louis Roy, ancien président de la CSN.

Voici un petit résumé de cette loi, très complexe.

La CAQ a comme objectifs de :

- 1-Rendre le système de santé plus efficace;
- 2-Décentraliser pour plus de proximité avec la population;
- 3-Trouver des solutions innovantes et nouvelles en santé et services sociaux;
- 4-Revaloriser le personnel et remettre à niveau les infrastructures.

Pour cela, les principaux moyens du gouvernement sont:

- La création d'une agence de Santé Québec : le gouvernement veut centraliser administrativement la direction des opérations en santé publique dans une agence gérée par le gouvernement (les membres du conseil d'administration et le directeur général seraient nommés par le ministère). Ce sera une société d'état au même titre que Loto Québec ou la SAQ.
- Augmentation de la place du privé en santé : la CAQ accentue un peu plus l'aspect de sous-traitance de la santé par les entreprises privées. Certains soins distribués par celles-ci pourront être payés avec la carte d'assurance-maladie.

### Absence totale de considération pour les groupes marginalisés

Le premier point dénoncé est l'absence de la reconnaissance du racisme systémique dans la loi. Aucune mention n'en a été faite. On note aussi l'absence de reconnaissance des impacts qu'aura possiblement la réforme sur les femmes. En effet, il faut rappeler que les femmes, en plus d'être plus souvent proches-aidantes et cheffes de famille, constituent la majorité des personnes employées en santé et services sociaux, donc que leurs conditions de travail seront d'autant plus affectées par cette réforme, ce qui les place dans une position de vulnérabilité. Par exemple, la profession des sages-femmes verra son conseil, seul moyen d'expression et de balises pour la profession, aboli par la réforme. Ceci est une atteinte aux libertés des femmes de choisir leur façon d'accoucher, car elle musèle cette profession et réduit grandement son pouvoir. Cette profession était pourtant déjà en manque de représentativité dans le domaine de la santé, soutient Sarah Landry de la Coalition pour la pratique sage-femme.

### Perte de démocratie

Un autre aspect problématique du projet de loi est la perte des instances pour la participation citoyenne, ce qui entraîne une baisse de la démocratie. La place faite aux citoyen-ne-s se voit réduite, puisque la fusion fera passer le nombre de comités de un par hôpital à un par région administrative. Ceux-ci étaient le seul espace où la population générale pouvait s'exprimer au sujet des services sociaux et de santé. L'autre enjeu démocratique est le fait que les ministres ne sont plus imputables pour les actions menées en santé au Québec. De fait, les fautes du secteur de la santé seront dorénavant mises sur la société d'État et son directeur général, qui devra rendre des comptes au ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, le ministre se décharge des responsabilités incombant à son poste.

Un autre danger pour la démocratie est la forte diminution de représentativité syndicale: le nombre d'unités passerait de 88 à seulement quatre. Ainsi, la mobilisation des membres



Photo : RGF-CN

Panel sur le projet de loi 15 organisé par le RÉPAC 03-12 et le RGF-CN, le 12 septembre dernier.

et leur sentiment d'appartenance à un syndicat fusionné et nationalisé pourrait être plus complexe. En effet, cette centralisation amènerait une probable baisse de sensibilité aux revendications locales, par rapport aux luttes globales que les 4 instances fusionnées voudraient mener. En effet, cette centralisation pourrait causer une perte de syndicats spécialisés et locaux et par le fait même une perte de connaissance des réalités du terrain. Les raisons de cette fusion sont aussi questionnables, sachant que les syndicats sont des groupes qui viennent instaurer un rapport de force avec le gouvernement. Ainsi, le gouvernement vient réduire le nombre de groupes et la force des groupes qui le confrontent et qui mènent des luttes à son encontre.

Une perte d'autonomie pour les organismes communautaires

Le financement des organismes communautaires est aussi incertain. Pourquoi une entreprise gèrerait-elle le financement des organismes communautaires censés être autonomes? Avec ses obligations de rendement, on peut douter de l'impartialité de la distribution des fonds de Santé Québec. La crainte des organismes est que le financement se fasse plus au gré des besoins de Santé Québec en termes d'efficacité que pour répondre aux besoins de la population.

### Le réel coût du privé

Enfin, le coût du privé est bien plus élevé pour l'État et donc pour les contribuables que le système public. Toujours selon Louis Roy, les citoyen-ne-s paieraient, par le biais des taxes aux particuliers, la plus grande part de ces dépenses. Le fardeau financier de cette réforme repose donc sur le dos des contribuables en mettant de l'argent dans les poches de propriétaires privés en santé.

### Pourquoi un projet de société au-delà de la santé?

Si l'on analyse brièvement les différentes réformes de la CAQ, il se dessine une privatisation générale de plusieurs domaines de la société. Par exemple, le projet de loi 31 sur le logement (voir articles dans ce numéro de *L'Infobourg*), valorise les propriétaires et leurs droits. Il valorise le droit privé sur celui collectif. La valorisation du privé serait aussi bien présente en éducation, selon l'ex-président de la CSN Louis Roy.

\* Si le sujet vous intéresse, le panel est à revoir sur l'événement Facebook Panel public – PL15 : <https://urlz.fr/nMui>

# Annoncez-vous dans L'Infobourg

Pour toute information, consultez notre kitmédia  
en ligne à [compop.net/publicite](http://compop.net/publicite)

ou contactez nous :  
+ 418522-0454  
+ [comite.populaire@videotron.ca](mailto:comite.populaire@videotron.ca)



## SÉRIE D' ACTIONS À QUÉBEC POUR LES DROITS DES LOCATAIRES

Par Valentin Pages

Le samedi 16 septembre dernier, une manifestation contre le projet de loi 31 a été menée, démarrant du parc de l'Amérique-Française et se finissant devant le parlement. Pas moins de 20 militant-e-s du Compop, sur les 200 manifestant-e-s, étaient présent-e-s pour y faire entendre leur voix. Des animateurs et animatrices donnaient de la voie en avant du cortège pour haranguer la foule à coup de chants contre la réforme et la vision de la ministre responsable de l'Habitation, Mme Duranceau.

L'arrêt devant l'immeuble à condos Le Claridge, détenu par un des plus gros propriétaires de logements privés à Québec, la société immobilière François Bélanger, est un des moments forts de cette manifestation. Cette entreprise est connue pour acquérir des immeubles à bas coûts et y effectuer des rénovictions\*. Devant l'immeuble, l'animateur a expliqué à la foule la démarche de cette entreprise et a illustré son propos en mentionnant qu'un 4 et 1/2 était affiché à 23 00 \$ par mois. Plusieurs résident-e-s se sont présent-e-s à leur fenêtre pour écouter le discours et certain-e-s ont même hoché la tête en signe d'approbation.

En suivant le cours de la Grande Allée, le cortège a dévié de la grande artère pour s'arrêter devant le ministère de l'Habitation. De là, plusieurs discours ont été prononcés, mais quelques personnes sont aussi allées déposer un avis de cession au ministère. L'avis s'adressait aux lobbys des propriétaires de logement, ainsi qu'à la ministre Duranceau. Celui-ci annonçait que les locaux seraient cédés aux locataires du Québec.

Pour clore la manifestation, une bannière a été accrochée sur les remparts en face de l'Assemblée nationale accompagnée de fumigènes. La manifestation s'est finie par un discours de Martin Blanchard du RCLAQ, qui a dénoncé une fois de plus une loi qui met à mal les droits des locataires!

\* Rénoviction : le propriétaire met à la rue les locataires sous prétexte de faire des rénovations dans le logement, et ayant pour visée l'augmentation du loyer, ce qui rend le logement souvent inaccessible pour ces locataires.



Cortège de tête de la manifestation.

### Mini-rassemblement

Un mini-rassemblement devant l'Assemblée a regroupé une trentaine de personnes le 20 septembre. Il a eu lieu juste avant les présentations des mémoires du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) sur cette loi. Leurs porte-paroles ont mentionné les différents enjeux autour de celle-ci. Les principaux sont (voir les explications dans la section « Le projet de loi 31, c'est quoi au juste? »):

- L'accessibilité à des propriétaires privés des fonds des logements sociaux;
- L'absence de l'augmentation des fonds et du nombre de HLM au lieu de logements abordables;
- La possibilité pour les propriétaires de refuser une cession de bail.

Un communiqué de presse commun est sorti pour dénoncer ce projet de loi, co-signé par le Comité populaire et ses alliés. Pour y accéder : <https://urlz.fr/nMu9>

## LE PROJET DE LOI 31, C'EST QUOI AU JUSTE ?

Par Gabrielle Verret

Le projet de loi 31 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation) a été présenté par la ministre de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, le 9 juin dernier. Sachez que ce projet de loi n'est toujours pas adopté au moment d'écrire ces lignes.

Quelques éléments à retenir du projet de loi (voir le mémoire du FRAPRU, *Pas de reculs du droit au logement!*):

Il vient modifier le droit de cession de bail en donnant le droit au propriétaire de refuser de céder le bail pour un « motif autre qu'un motif sérieux ».

À noter que le droit de cession de bail permet au locataire de céder son bail au loyer qu'il paye au moment de la cession, ce qui permet, entre autres, de limiter les hausses excessives de loyers par les propriétaires.

Il maintient la clause F du bail, qui accorde le droit au propriétaire de fixer un prix pour un nouvel immeuble de moins de 5 ans sans être soumis au contrôle du Tribunal administratif du logement (TAL).

À noter que la seule modification ajoutée à cette clause est l'obligation du propriétaire d'indiquer le prix maximal que devra payer le locataire au courant des cinq années suivantes.

Il maintient le droit au propriétaire d'évincer les locataires pour subdivision, agrandissement ou changement d'affectation.

Lors d'un avis d'éviction du propriétaire, c'est ce dernier qui aura le fardeau de la preuve, c'est-à-dire que l'absence de réponse de la part du locataire n'est plus un consentement à l'éviction, mais un refus à celle-ci. Ça devra donc être au propriétaire d'ouvrir un dossier au Tribunal administratif du logement (TAL).

Toujours en cas d'éviction, ce sera le propriétaire et non le locataire qui devra prouver que l'éviction était de bonne foi, c'est-à-dire qu'elle était pour une subdivision, agrandissement ou changement d'affectation du logement.

Le montant donné au locataire augmentera en cas d'éviction, soit un mois de loyer

par année d'occupation jusqu'à un maximum de 24 mois, ainsi que les frais de déménagement, comparativement à seulement trois mois dans la loi actuelle.

- Il prévoit la possibilité pour des municipalités ou des offices d'habitation de reconstruire ou déplacer des habitations à loyer modique (HLM) en très mauvais état, ce qui pourrait faire en sorte que ceux-ci soient de plus en plus éloignés des services pour être remplacés par des habitations privées, selon le FRAPRU.
- Éléments absents du projet de loi, compte tenu de la crise du logement actuel:
- L'instauration d'un registre public des loyers résidentiels pour freiner l'augmentation excessive des loyers et encourager la transparence du marché locatif.
- Un nombre de logements sociaux à construire qui répond au besoin actuel.
- Le gel des augmentations de loyer.
- L'élimination de la section F du bail, contribuant à la hausse des prix des loyers moyens, car les propriétaires ne sont soumis à aucune contrainte quant au prix demandé lorsqu'il s'agit d'un nouvel immeuble de moins de cinq ans.

Comme un projet de loi peut comprendre certains termes plus techniques, pour toutes questions, il est possible de communiquer avec nous au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, par téléphone (418 522-0454) ou par courriel ([comite.populaire@videotron.ca](mailto:comite.populaire@videotron.ca)).

Référence:

FRAPRU (2023, septembre). Pas de reculs du droit au logement! FRAPRU. [https://www.frpru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/Memoire\\_](https://www.frpru.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/Memoire_)



**Vous méritez mieux.  
Joignez la CSN !**

Toujours confidentiel - 418 647-5810  
[sesyndiquer@csn.qc.ca](mailto:sesyndiquer@csn.qc.ca)





### Horaire Piscine Lucien-Borne du 21 août au 21 décembre

Jour	Horaire
<b>Dimanche</b>	<b>Toustes : 14h à 15h45 &amp; 19h à 20h45</b>
<b>Lundi</b>	<b>Longueurs : 7h à 8h25 &amp; 11h45 à 13h30 Toustes: 18h30 à 19h55</b>
<b>Mardi</b>	<b>Adultes : 20h30 à 21h45 Aîné·e·s : 8h30 à 9h30 Longueurs : 7h à 8h25 &amp; 11h45 à 13h30 Toustes : 19h à 20h25</b>
<b>Mercredi</b>	<b>Longueurs : 7h à 8h25 &amp; 11h45 à 13h30 Toustes : 13h40 à 15h &amp; 18h30 à 20h</b>
<b>Jeudi</b>	<b>Adultes: 20h30 à 21h45 Aîné·e·s : 8h30 à 9h30 Longueurs : 7h à 8h25 &amp; 11h45 à 13h30 Toustes : 19h à 20h25</b>
<b>Vendredi</b>	<b>Aîné·e·s : 13h40 à 15h Longueurs : 7h à 8h25 &amp; 11h45 à 13h30 Toustes : 19h à 20h45</b>
<b>Samedi</b>	<b>Toustes : 14h à 15h45 &amp; 19h à 20h45</b>



(F.A.) Lorsque les travaux de la bibliothèque Gabrielle-Roy ont commencé, le Réseau des bibliothèques a ajouté des horaires supplémentaires pour la bibliothèque Claire-Martin.

L'Infobourg a appris que les budgets des bibliothèques avaient pu être préservés. Par conséquent, les heures supplémentaires obtenues dans le faubourg à titre provisoire ne devraient pas disparaître lorsque la bibliothèque Gabrielle-Roy ouvrira de nouveau.

### Horaire Bibliothèque Claire-Martin

Jour	Horaire
<b>Lundi</b>	<b>10h à 17h</b>
<b>Mardi à jeudi</b>	<b>10h à 20h</b>
<b>Vendredi</b>	<b>10h à 17h</b>
<b>Samedi et dimanche</b>	<b>10h à 17h</b>

## BUREAU D'ARRONDISSEMENT

Depuis la fin de septembre 2022, le bureau d'arrondissement a déménagé. Il n'est plus sur la rue Saint-Joseph face à l'ancienne (et future) bibliothèque Gabrielle-Roy, mais au 500, rue du Pont. Avec l'automne et l'hiver à nos portes, ce serait bête de se tromper.

Annoncez-vous dans

# L' INFOBOURG

vue par plus de

# 5000

personnes dans le quartier





**Deviens  
membre du  
Compop!**

780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9 | 418-522-0454 | comite.populaire@videotron.ca

## Coupon d'adhésion Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer à l'adresse ci-dessus, avec une cotisation de 5\$.

Nom :

No de tél. :

Adresse :

Courriel :

Code postal :

## SOLUTION

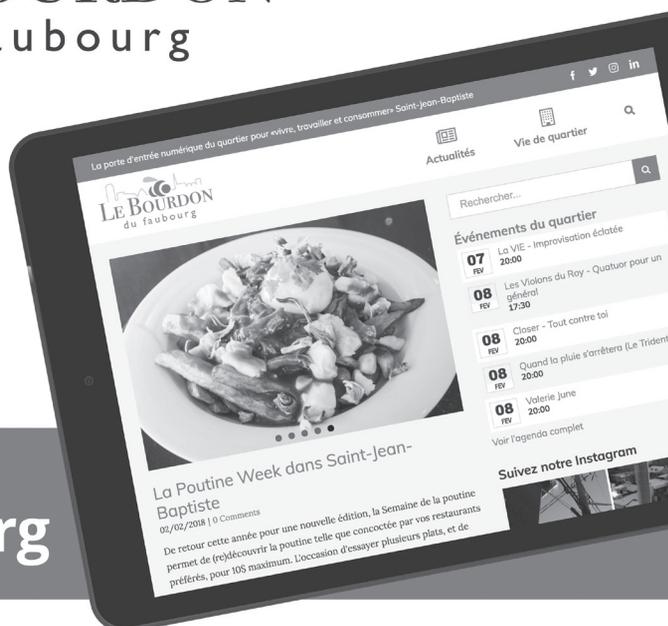
Grille en page 8

E	S	I	L	V	A	T	E	G	E	V		H	E	
E	L	B	A	C	L	C	Y	C		C	U	R	T	12
T		N		I	A	B	A	R	A	B			I	11
S	R	E	G	O	R	P		U		M	E	L	E	10
E	U	E		R	I	Q		T	R	S	E	R	T	9
C		R		S	E	E	I	D	I		E			8
	S	E	O	R		S	T	S	A	N	A	R	R	7
A		N		E	G	I	X	E			A	U	E	6
R	E	E	R	E	G		S	I	S	A	V	A	P	5
E	R	E	I	R	E	S	A	T		M		P	I	4
M		R	E		G	N	O		S	F	U	E	N	3
I		E	C	E	N	A	N	I	F	O	T	A	U	2
L		A	B	A	D	E	N	O	S	S	I	C	E	1
														13
														12
														11
														10
														9
														8
														7
														6
														5
														4
														3
														2
														1

**LE BOURDON**  
du faubourg

Actualités,  
Vie de quartier,  
Histoire et patrimoine,  
Agenda du quartier...

Exclusivement en ligne sur  
**bourdonmedia.org**



suivez @bourdonfaubourg sur



VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER  
SAINT-JEAN-BAPTISTE